

ASSEMBLÉE NATIONALE

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

AMENDEMENT

N ° CE2358

présenté par

M. Taupiac, M. Mathiasin, M. Saint-Huile, M. de Courson, M. Molac et M. Morel-À-L'Huissier

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 6, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.